Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit avril à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 22 avril 2025, conformément à la loi.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2025

Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires et suppléants présents : 28
Procurations : 2

Nombre de votants : 30

Ont donné pouvoir :

Bernadette SION procuration à Marie CIETERS, François-Hubert DESCAMPS procuration à Luc FOUTRY

Absents excusés :

Marie CIETERS, Benjamin DUMORTIER, José ROUCOU, Thierry BRIDAULT, Cathy POIDEVIN, Régis BUE, Vinciane FABER, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

TOURISME

DELIBERATION BC_2025_009 - Demande de subvention au Département du Nord dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'Office de Tourisme du futur - Nouveau parcours TOTEMUS Vélo

La Communauté de communes Pévèle Carembault, via son Office de Tourisme, a déjà créé 5 chasses aux trésors TOTEMUS sur les communes de Templeuve-en-Pévèle (2023), Phalempin (2023), Pont-à-Marcq (2024), Orchies (2025) et Cysoing (2025).

Elle souhaite continuer à amplifier son offre ludique par la création d'une nouvelle chasse aux trésors TOTEMUS à vélo « Sur les traces des pavés mythiques ».

Ce parcours à vélo de 34 kilomètres permettra non seulement de mettre l'accent sur l'histoire de la course Paris-Roubaix, les pavés, les anecdotes sur les coureurs cyclistes de manière ludique, mais aussi de générer des retombées économiques pour le territoire.

Cette prestation peut faire l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'accompagnement à « l'Office de tourisme du futur ».

Le montant de la création de la chasse aux trésors s'élève à 4 752,00 € TTC.

Ce montant comprend :

- la création du parcours ;
- les frais de déplacement de l'entreprise se déplaçant sur le territoire Pévèle Carembault pour les repérages et test en amont du lancement de la chasse aux trésors ;
- la maintenance de l'application totemus, la maintenance technique, les éventuelles modifications de points d'intérêt, la participation au financement des « toteez » gagnés par les utilisateurs de la chasse aux trésors.

La création du parcours et les frais de déplacement peuvent être subventionnés par le Département du Nord.

Ces derniers s'élèvent à 3 432, 00 € TTC et peuvent être subventionnés, par le Département du Nord, à hauteur de 30 % des dépenses TTC, soit 1 029,60 € TTC.

Après déduction de la subvention départementale, la part à charge de l'intercommunalité serait de 2 402,40 € TTC.

Le plan de financement est annexé à la présente délibération.

DECISION (par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 30 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ ***D'approuver le plan de financement ci-joint.***
- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département du Nord.***

- ➔ ***D'autoriser l'encaissement de cette subvention.***
- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférent.***

CULTURE

DELIBERATION BC_2025_010 - Octroi de subventions aux associations 2025 - September Fest

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

Après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'Association « Art en Accord de Mérignies » pour l'organisation de son événement - September Fest, qui aura lieu le 20 septembre 2025 au Golf de Mérignies.

Par ailleurs, au vu du rayonnement de l'événement sur le territoire et du budget prévisionnel de la manifestation (271 140 €), il apparaît opportun d'octroyer une subvention complémentaire de 2 000 €.

DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ ***D'octroyer une subvention à hauteur de 4 000 € à l'association « Art en Accord de Mérignies », pour l'organisation du September Fest.***

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.***

DELIBERATION BC_2025_011 - Octroi de subventions labellisées aux associations 2025

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

En 2025, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs événements labellisés :

- Entre ciel et vert de Phalempin ;
- Rock t'en bulles de Gondecourt ;
- Bourghelles en Fête de Bourghelles ;
- Mons-en-Pévèle 2004 de Mons-en-Pévèle ;
- 3CTeam de Camphin-en-Carembault ;
- Atelier Théâtre de Landas ;
- La Landasienne d'Octobre rose de Landas ;

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces associations pour leurs événements labellisés.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

➔ ***De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des évènements labellisés :***

1. ***2 000 € en faveur de l'Association Entre ciel et vert de Phalempin pour le Semi-Marathon ;***
2. ***2 000 € en faveur de l'Association Rock t'en bulles de Gondecourt pour le Salon du Disque et de la BD ;***
3. ***2 000 € en faveur de l'Association Bourghelles en Fête de Bourghelles pour le Hush Festival ;***
4. ***2 000 € en faveur de l'Association Mons-en-Pévèle 2004 de Mons-en-Pévèle pour la Fête médiévale ;***
5. ***2 000 € en faveur de l'Association 3CTeam de Camphin-en-Carembault pour les courses cyclistes les Pévèle Classics ;***
6. ***2 000 € en faveur de l'Association Atelier Théâtre de Landas pour le Festival de l'Atelier ;***
7. ***2 000 € en faveur de l'Association La Landasienne d'Octobre rose de Landas pour sa marche annuelle ;***

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.***

DELIBERATION BC_2025_012 - Octroi de subventions exceptionnelles aux associations 2025

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations, et notamment par l'octroi de subventions dites « exceptionnelles ».

Le dispositif de subvention dite « exceptionnelle » est dédié aux associations du territoire dont le projet correspond aux critères d'éligibilité initialement définis.

Les associations suivantes ont déposé une demande :

- Fanfare l'Avenir d'Auchy-lez-Orchies pour son événement « Les 140 ans de l'Harmonie » (budget prévisionnel de 7 380 €)
- Coutiches en Fête pour le « 80e anniversaire du débarquement, de la libération et de la victoire » (budget prévisionnel de 9 500 €)

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

➔ ***De voter les subventions suivantes, dans le cadre des subventions exceptionnelles :***

- ***1 000 € en faveur de la Fanfare l'Avenir d'Auchy-lez-Orchies pour son événement Les 140 ans de l'Harmonie ;***
- ***2 000 € en faveur de Coutiches en Fête pour le 80e anniversaire du débarquement, de la libération et de la victoire.***

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.***